

Publiée le :
03 DEC. 2020

Présents : 34
Représentés : 5
Absents : 0

CONSEIL MUNICIPAL DU : 28 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N° : 14297

DGST DE SECTEUR : DENIS DRAPPIER

SERVICE : URBANISME

AFFAIRE SUIVIE PAR : CATHERINE DIJON

Mise en préfecture
091-219105491-20201203-SG2020_02304-AI
Date de télétransmission : 03/12/2020
Date de réception préfecture : 03/12/2020

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2018-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE)

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L581-14 et R 581-1 et suivants,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-8 et suivants, L 103-2 et R 153-1 et suivants,

VU le règlement local de publicité (RLP) en vigueur sur le territoire de Sainte Geneviève des Bois jusqu'au 13 janvier 2021,

VU la délibération relative à la prescription de l'élaboration du règlement local de publicité et définition des objectifs et des modalités de concertation

VU l'avis favorable de la commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement Economique, Commerces, Relations Internationales qui s'est déroulée le 12 novembre 2020

CONSIDERANT que le projet de révision formule les orientations suivantes :

- Valoriser le centre historique de la commune
- Réduire et harmoniser l'affichage dans les secteurs limitrophes à d'autres communes
- Préserver le cadre de vie des secteurs résidentiels
- Organiser le secteur de la Croix Blanche
- S'adapter et anticiper les nouvelles technologies

CONSIDERANT que dans le cadre de cette procédure d'élaboration du règlement local de publicité le conseil municipal est appelé à débattre sur les orientations générales du projet,

APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du débat tenu sur les orientations générales du projet de règlement local de publicité.

Pour extrait conforme,

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28/11/2020

L'an DEUX MILLE VINGT, les membres composant le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 20 novembre, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Eléonore MORENO, Franck CHAUVEAU, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Dominique CRIBIER, Marc ESNAULT, Jérémie SIMON, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Chantal LORIC, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Olivier LEONHARDT (pouvoir à M. PETITTA), Naïma FERROUDJI (pouvoir à M. OUAREM), Farah QADHI (pouvoir à M. LUNDA), Thomas ZLOWODSKI (pouvoir à Mme LORIC), Yassin LAMAOUÏ (pouvoir à Mme ROLLY).

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 34
représentés : 5
absents : 0

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.

M. CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur QUINCHEZ, Directeur Général des Services, assiste à la séance.